



Qui fonde les Parcs aujourd'hui? Quelles sont les parties prenantes de leurs projets? Comment harmoniser les différentes politiques territoriales? Quelques éléments pour comprendre les rouages des Parcs et faire la connaissance des multiples acteurs impliqués.



1. Comment se crée un Parc?

Il faut du temps pour créer un Parc. Plusieurs années! Car tous les ingrédients doivent être réunis pour faire fonctionner l'alchimie. Tous les acteurs concernés par le projet doivent se mettent d'accord sur l'avenir de leur territoire. Et ça fait du monde à rassembler: élus, acteurs économiques, associations, habitants,...

Une demande locale

C'est souvent à l'initiative des acteurs de terrain, pour la plupart regroupés en associations, que naît l'idée d'un Parc. Des associations, des élus, des habitants se concertent pour préserver les atouts de leur territoire et lui donner un nouvel élan. Leurs motivations sont multiples: contenir l'urbanisation, valoriser le patrimoine, redynamiser une région, développer le tourisme...



Une volonté régionale

La (ou les) Région(s) concernée(s) qui décide(nt) de soutenir le projet, définit(issent) le périmètre d'étude du Parc et engage(nt) le travail d'élaboration de la charte. Elle(s) confie(nt) alors à une association ou un syndicat mixte de préfiguration créé à cet effet l'élaboration du projet pour le territoire.

Un classement national

Une fois la charte rédigée et validée par l'ensemble des collectivités, le projet doit passer devant plusieurs instances nationales: Ministères concernés, Conseil national de protection de la nature, Fédération des Parcs pour avis. Le Premier Ministre peut enfin classer le territoire par décret.



La concertation, au centre du dispositif

Pourquoi faut-il plusieurs années pour créer un Parc? Parce que tout le monde doit tomber d'accord. Et l'exercice n'est pas simple. Pour aboutir à un projet de territoire partagé, toutes les parties prenantes sont impliquées, des services de l'État à l'agriculteur. Selon les Parcs, les formes de concertation varient - conférences publiques, groupes de travail thématiques, enquêtes... Depuis 2000, les habitants ont une nouvelle occasion de s'exprimer: les chartes de Parc sont soumises à enquête publique avant le classement.

2. Le texte fondateur du Parc: la charte

Dans les Parcs, c'est le document de référence. La charte consigne le projet du territoire pour douze ans maximum. Elle définit les grandes orientations partagées et toutes les mesures que s'engagent à mettre en œuvre les communes et leurs groupements, le(s) département(s), la (les) région(s) et l'État sur toute la durée du classement pour atteindre les objectifs fixés.

Écriture à 200 mains

La charte ne s'écrit pas en un jour. C'est la région qui en prescrit son élaboration. Elle est le résultat d'un long processus de concertation avec la population, les signataires de la charte et les acteurs locaux (associations, organismes socioprofessionnels...). Elle s'appuie sur le diagnostic territorial (voir p. 29), sur l'évaluation de mise en œuvre de la charte en cours (pour les Parcs en révision) et sur les contributions de l'ensemble des personnes impliquées de près ou de loin dans le projet.

La parole au public

L'enquête publique, lancée une fois la charte rédigée, permet de recueillir les avis et suggestions du public sur le projet du Parc. Pendant une période /d'un à deux mois, la charte avec son plan de Parc est consultable dans les mairies concernées par le périmètre d'étude. Chacun est libre de donner son avis sur les registres d'enquête et de faire part de ses propositions. Après analyse des observations, les commissaires enquêteurs rendent leurs conclusions motivées.

Droits et devoirs de la charte

Si pendant longtemps, la charte des Parcs n'avait pas de portée juridique, depuis la loi Paysages de 1993, elle est opposable aux documents d'urbanisme. Ainsi, (PLU) des communes concernées doivent être compatibles avec ses orientations et ses mesures. En revanche, la charte n'est pas opposable aux tiers.

Que trouve-t-on dans la charte?

- Le projet de territoire pour les 12 ans maximum à venir

Ratifications officielles

Une fois l'enquête publique terminée, la charte doit être approuvée par les communes et leurs groupements, par les Département(s) concernés, puis par la (ou les) Région(s) qui prennent une délibération officielle. La charte est alors envoyée pour classement à l'État. La Fédération des Parcs et le Conseil national de Protection de la Nature (CNPN) sont quant à eux consultés pour avis. Le Ministère en charge de l'environnement pilote la consultation interministérielle, puis soumet le document validé au Premier Ministre qui la signe. Le classement du Parc est prononcé par décret pour une durée maximale de 12 ans.





Examen de fin de cycle



À l'issue de leur classement, les Parcs doivent dresser une évaluation de la mise en œuvre de la charte et redéfinir un nouveau projet pour les douze prochaines années. Ce sont les Régions qui demandent le renouvellement de classement. Une délibération motivée du Conseil régional prescrit la révision de la charte, détermine un périmètre d'étude et définit les modalités de travail entre les différentes collectivités territoriales. Ensuite, les procédures sont identiques à celles d'une création de Parc. Au fil des révisions de charte, le niveau d'exigence attendu est renforcé.

Interdit dans les Parcs

3. Les outils de mise en œuvre

Pour faire « tourner » un Parc, quelques ingrédients sont nécessaires: une structure de gestion, un dispositif de travail, une équipe salariée et un budget. Présentation en détail de la « salle des machines » du Parc.

Le Syndicat mixte: colonne vertébrale du Parc

C'est l'organisme de gestion des Parcs naturels régionaux depuis 1995. Il rassemble les Communes et leurs groupements, les Départements et les Régions. Dans le cas de Syndicats mixtes ouverts élargis, d'autres établissements publics, comme les chambres de commerce ou d'agriculture peuvent également être membres. Dans les Parcs, les syndicats mixtes sont chargés de mettre en œuvre la charte.



Les instances de travail

Dans les Parcs, élus et techniciens travaillent main dans la main. Si chaque Parc possède son propre fonctionnement, globalement, les décisions se prennent par les instances suivantes:

Le Comité syndical, (composé des délégués élus des communes et des EPCI, des représentants des conseils généraux et régionaux concernés et, parfois, d'autres établissements publics) est l'organe délibérant. C'est lui qui prend les grandes décisions et vote les budgets et les programmes d'actions. Il se réunit au moins deux fois par an.

Le bureau syndical est la formation réduite du Comité syndical qui lui délègue une partie de ses pouvoirs. Le bureau traite les dossiers courants, prépare le budget et les programmes d'actions. Il peut également suivre en direct certains projets et émettre des avis par délégation.

Les commissions thématiques, consultatives, portent sur l'aménagement, l'agriculture, les milieux naturels, le développement économique, le tourisme, la communication (les appellations diffèrent selon les Parcs). Elles sont les espaces de réflexion où l'on échange les idées et où l'on prépare les décisions. Élus, techniciens, partenaires, socioprofessionnels s'y retrouvent pour réfléchir sur des projets, proposer des actions pour la mise en œuvre de la charte. Parfois, lorsque le besoin se fait sentir des groupes de travail ou des comités de pilotage plus restreints peuvent être mis en place pour traiter, sur une durée déterminée, des sujets particuliers.

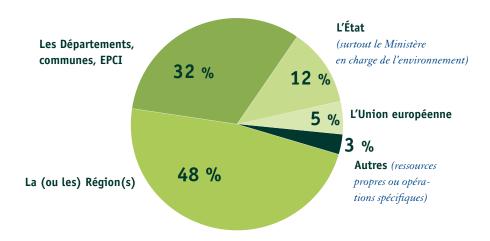
Le conseil scientifique: 36 des 45 Parcs en sont dotés aujourd'hui.

Composés d'universitaires, de spécialistes en sciences naturelles et humaines..., ces conseils consultatifs apportent leur caution scientifique sur des avis et programmes du Parc. Parallèlement, ils peuvent engager des travaux de recherche.

La gouvernance dans les Parcs Les usagers regroupés participent aux travaux sont aussi les électeurs au sein d'associations des commissions spécifiques, les habitants des représentants: de la Région LE SYNDICAT MIXTE des Départements élit des Communes LE COMITÉ SYNDICAL qui désignent leurs élit Commissions s'appuie sur LE BUREAU représentants à voix thématiques les travaux délibérative au álit des commissions LE PRÉSIDENT Syndicat mixte désigne LE DIRECTEUR qui constitue son ÉQUIPE TECHNIQUE s'appuie sur l'avis du Comité Scientifique Les membres associés ont une voix consultative au comité syndical

Le budget

Tous les budgets de Parcs sont différents mais obéissent aux mêmes règles de comptabilité publique. En moyenne, on retrouve comme principaux financeurs pour le fonctionnement:



Les budgets d'investissement sont en revanche très variables d'un Parc à l'autre.



L'équipe salariée

Chargés de mission, chargés d'étude, animateurs, comptables : plus de 1300 personnes travaillent dans les Parcs. L'équipe moyenne d'un Parc comprend une trentaine d'agents économique, environnement, tourisme, patrimoine culturel, urbanisme...

Le rôle d'un Président de Parc

Jean-Gabriel Nast, Président du Parc du Haut Jura (depuis 10 ans)

« Être président d'un Parc, c'est être donneur de cohérence ou indicateur de direction. Mon rôle est d'assurer la cohésion et l'adhésion des élus du comité syndical au projet de Parc. Pour cela, je joue un rôle d'extrême proximité. Les élus des communes me contactent naturellement dès qu'ils envisagent

> de monter des projets. On se rencontre dans les instances du Parc mais également lors d'inaugurations ou autres événements publics. Avec les institutions – départements, régions, état – les relations sont plus formelles. Nous collaborons à l'année pour que nos projets s'inscrivent dans leurs politiques. Et comme je suis persuadé que pour bien travailler il faut bien se connaître, je ne néglige aucune opportunité de rencontre et d'échange. Au final, je consacre chaque semaine entre 15 et 25 heures au Parc. Mais je ne me plains pas. Pour un professeur d'histoire-géographie, s'inscrire dans cette structure de projet et de développement, c'est très enrichissant ».



Guy Poupart, Président de la commission Communication -

animation - culture du Parc de la Haute Vallée de Chevreuse



« Mon rôle est de faire émerger les besoins des acteurs de terrain pendant la commission et de les faire remonter au Bureau et au Comité syndical. Les programmes retenus répondent aux exigences des acteurs locaux. Il est de mon ressort de les faire reconnaître et accepter par les élus, d'argumenter et de persuader quitte à bousculer parfois un peu les choses. J'assure également un rôle de messager dans l'autre sens. Lorsqu'il s'agit de recadrer les orientations de la commission, de rappeler les engagements de la charte. Je dois être garant de l'esprit Parc en quelque sorte. Être Président de commission n'est pas forcément un rôle très facile. On est constamment entre deux feux. Mais très souvent, on arrive à ce que les envies des uns concordent avec les contraintes des autres. Et là ça devient passionnant! »



4. Collectivités territoriales, associations, entreprises: quelles compétences pour quel projet?

Communes et intercommunalités: l'engagement par la charte

Les communes et les EPCI dont le territoire est classé "Parc" doivent mettre en œuvre la charte dans le cadre de leurs compétences. L'engagement est fort car inscrit dans la charte. Lorsqu'une commune a délégué une compétence à un EPCI, il devra à son tour agir conformément à la charte. En retour, les communes et les EPCI reçoivent l'accompagnement technique et parfois financier du Parc. Elles peuvent aussi utiliser le nom et le logotype du Parc pour signaler leur appartenance au territoire et valoriser leurs actions avec l'accord des instances du Parc.

Une double approbation

L'approbation de la charte, à la fois par les communes et par les EPCI dont elles font partie, est indispensable pour que le territoire communal soit classé. C'est aussi un élément essentiel pour assurer la cohérence des décisions et des interventions.

Une responsabilité partagée

Dans un Parc, l'usage est à la transversalité. L'enjeu est d'orchestrer l'ensemble des actions engagées et de les faire converger vers un projet commun: la charte.

Associations, entreprises: une collaboration libre

Même si les associations, les entreprises, les agriculteurs ou tout autre acteur du territoire n'ont pas de lien juridique avec le Parc, des collaborations régulières sont entreprises. Certaines sont contractualisées (ORAC, mesures agri-environnementales, OPAH), d'autres placées sous le signe de la bonne intelligence. Lorsqu'une entreprise se lance dans le management environnemental, elle contribue à mettre en œuvre la charte. En retour, le Parc lui offre expertise et formation. Et, parfois attribue sa marque à des produits, services ou savoir-faire répondant aux trois valeurs définies au niveau national, et selon un règlement général d'utilisation de la marque (voir encadré page 43).



Les villes-portes

Les villes-portes, en limite du territoire, sont associées aux actions du Parc

Les communes limitrophes

Ponctuellement, certains Parcs peuvent





5. Relations Parc/collectivités, le rôle du délégué

Pour assurer le lien entre Parc et collectivités territoriales, les délégués, qu'ils soient communaux, départementaux ou régionaux jouent un rôle-clé. Ils assurent les relations entre les deux entités. Côté Parc, ils siègent au Syndicat mixte et votent les grandes décisions. Côté commune, EPCI, département ou région, ils dispensent la « parole Parc ». Selon leur taille, les collectivités possèdent un ou plusieurs délégués Parc.

Mobiliser les acteurs autour des projets Parc

Ce n'est pas toujours facile pour le Parc de faire passer ses messages.

Dans les conseils, sans l'insistance du délégué, les sujets du Parcs peuvent parfois être relégués en fin de séance ou même passer à la trappe.

C'est pour cette raison que le rôle du délégué est primordial. Il détient les clés pour mobiliser les acteurs autour du projet. C'est lui qui transmet les questions relatives aux orientations du Parc, qui insiste pour que les informations soient diffusées aux administrés... Les formules varient en fonction de la taille et de l'engagement de la collectivité.

Emmanuel Mandon, délégué communal au Parc du Pilat, maire de Saint Chamond

« Mon rôle de délégué communal consiste à faire circuler l'information dans les deux sens Parc-commune et commune-Parc. Mais ce n'est pas toujours évident. Dans ma commune, j'ai dû faire passer les élus d'une logique de consommation à une démarche de coopération. Pour cela je me suis appuyé sur les outils de communication existants du Parc, notamment son exposition

itinérante sur le territoire. Pour renforcer ces relations, il faut organiser des temps d'échange entre les deux structures. Mes idées ? Inviter les techniciens du Parc à présenter leurs missions, organiser un débat annuel Parc-commune, développer des supports de présentation et de nouveaux outils pour faciliter le travail des délégués. »

Philippe Ripouteau, délégué du département de la Manche pour le Parc des Marais du Cotentin et du Bessin



« Être délégué, c'est avant tout être VRP du Parc. Lorsque je suis au bureau ou au comité syndical du Parc, j'ai toujours à l'esprit les politiques du département que j'essaie de transposer sur le territoire. À l'inverse, au Conseil général, je mets en avant les particularités du territoire. Partout ailleurs, je brandis régulièrement l'étendard Parc pour rappeler les richesses et fragilités de ce territoire exceptionnel régi par une charte que l'on doit respecter. »



Michel Vampouille, délégué de la région Ile-de-France dans les Parcs franciliens

« Le rôle des délégués régionaux est à la fois de rappeler aux membres des comités syndicaux les attentes de la Région quant aux Parcs et de défendre au sein de la Région les enjeux des Parcs. La Région étant leur principal financeur, les délégués s'assurent que les objectifs des Parcs s'inscrivent bien dans une dimension régionale. Car les contribuables et les élus des zones urbaines qui participent au financement des Parcs doivent en comprendre les objectifs et se sentir eux aussi concernés.



Pour que tous les délégués régionaux tiennent un même discours et connaissent parfaitement les enjeux régionaux, nous les réunissons régulièrement pour des séances d'information. Aussi, à terme, nous aimerions que les élus communaux et régionaux puissent avoir un travail commun plus approfondi. Les Parcs étant par essence des territoires d'expérimentation, leurs expériences doivent être reproductibles ailleurs. Et pour cela, il faut que les élus soient au courant des actions menées. »





SEREGROUPER SEREGROUPER X X And the series of the contact process of the contact proces

Travailler en solo? Dans les Parcs on ne connaît pas.

Depuis leur création, persuadés que les grandes idées naissent de l'échange, les Parcs multiplient les collaborations: de Parc à Parc mais aussi avec l'ensemble du réseau, autour de la Fédération. À plus grande échelle, les Parcs coopèrent également avec des espaces naturels à l'autre bout de la planète.

1. Le travail en réseau avec la Fédération des Parcs

La Fédération des Parcs, née en 1971, répond depuis sa création aux besoins du réseau - élus et techniciens - d'échanger, de confronter les problèmes rencontrés, de se forger une doctrine et des méthodes communes, de faire connaître ses acquis et de dessiner ensemble l'avenir.

Les commissions: dessiner les enjeux du réseau

Pour faire avancer les Parcs sur des problématiques communes, la Fédération a mis en place des commissions thématiques. Élus et techniciens représentants des Parcs et des Régions s'y retrouvent pour construire les positions de la Fédération et définir les priorités de travail.

Le centre de ressources: faire tourner les bonnes idées

Depuis 2007, un portail d'accès Internet aux ressources des Parcs naturels régionaux est déployé par la Fédération. L'objectif ? Valoriser le savoir-faire des Parcs, mutualiser les données territoriales sur les Parcs, unifier et simplifier l'accès aux documents et données. Élus et techniciens retrouvent en quelques clics les expériences menées dans les autres Parcs, les dispositifs mis en œuvre, les organismes partenaires, les rapports et conclusions. Bref, tout ce qui permet de monter un projet en tenant compte de l'expérience des autres. http://centre-de-ressources.parcs-naturels-regionaux.fr/fpnrportal



Les outils communs: une identité partagée

Pour valoriser les Parcs et éviter que le concept ne se disperse dans la nature, tous utilisent une même charte graphique et les mêmes règles pour l'usage de leur marque.

Logos communs

Une charte graphique, revisitée en 1996, régit l'image commune des Parcs: dans un ovale contenant l'étoile à huit branches symbolisant les espaces ouverts que sont les Parcs naturels régionaux, un symbole spécifique (naturel, paysager, culturel) propre à chaque Parc, identifie son territoire. Et tous, en vert et rouge, signent avec une même police.





Marque de qualité

Produit des

Parcs
naturels
régionaux
de France

Quel rapport existe-t-il entre un fromage de chèvre, des jouets en bois, une visite guidée et des blocs de grès ? Tous ont reçu la marque « Parc ». Développée par la Fédération en 1999, déposée à l'INPI par le Ministère en charge de l'Environnement qui en est propriétaire, elle distingue les produits et prestations en accord avec les valeurs du Parc: attachement au territoire, valorisation des savoir-faire locaux et respect de l'environnement. Plus de 150 produits agricoles, savoir-faire artisanaux et prestations touristiques ont reçu l'estampille « Parc ». Ces marquages, régis par un règlement général d'utilisation de la marque, concernent plus de 500 entreprises sur 32 Parcs.

Le Congrès national des Parcs: travail et convivialité

Chaque année, les Parcs se donnent rendez-vous à l'automne à l'occasion de leur Congrès national. Ce grand raout est désormais une institution. Pendant 3 jours, de 600 à 1000 personnes, élus, partenaires et techniciens se retrouvent autour de forums, de tables rondes et de produits du terroir pour échanger sur des thèmes stratégiques pour le réseau. On en profite également pour visiter le territoire d'accueil. Et la journée terminée, place à la fête.

La Fédération à quoi ça sert?

La Fédération sert à échanger, à défendre, à promouvoir, à fédérer, à créer du lien et du sens, à motiver... Quelques exemples des enjeux de la rue Christiani.

Définir l'orientation « Parc »

La Fédération participe à la définition des politiques publiques et élabore des stratégies nationales dans les domaines de la biodiversité, de l'agriculture, de l'économie...

Donner son avis sur les Parcs

Ce n'est pas la Fédération qui créé les Parcs, mais elle les accompagne de près dans l'élaboration ou la révision de leurs chartes. En fin de parcours, elle est appelée à donner son avis au ministre en charge de l'Environnement sur la pertinence du classement et du renouvellement de classement.

Défendre les intérêts des Parcs

La Fédération agit auprès des parlementaires français et européens et des ministères pour faire entendre la voix des Parcs. Depuis 2005, elle affiche ses positions haut et fort dans « Le lien parlementaire » qu'elle édite régulièrement.

Faire connaître les Parcs

Communiqués, visites sur le terrain, rencontres...: depuis sa création, la Fédération invite les rédactions à se rendre compte de la pertinence de l'outil Parc. Depuis 1987, elle édite la revue « PARCS » envoyée à plus de 18000 partenaires institutionnels.

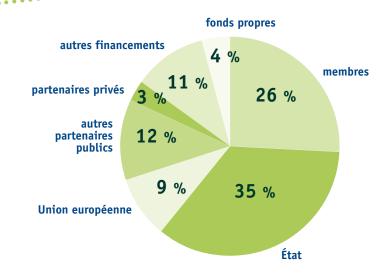
Faire respecter les chartes des Parcs

À plusieurs on est plus fort. C'est pour cette raison que la Fédération défend les Parcs lorsque leur territoire est menacé par un projet, non conforme à la charte. Elle le fait savoir et rappelle à l'État ou aux acteurs locaux leurs engagements.

Rassembler les Parcs

La culture de l'échange est née avec les Parcs et ne s'est jamais perdue. Aujourd'hui, élus, directeurs ou chargés de mission se retrouvent régulièrement pour faire progresser leurs problématiques et chaque automne au Congrès des Parcs.

Budget Fédération 2007 = 3 millions d'euros





Témoignage

Le conseil d'orientation, recherche et prospective (CORP)

Philippe Girardin, président du Parc des Ballons des Vosges et membre du Conseil. Depuis 2007, le CORP, monté par la Fédération, réfléchit

à l'avenir des Parcs. « L'objectif de ce regroupement de personnalités, de chercheurs, d'éminences grises issus de toutes les disciplines (une petite ving-

taine) est de donner au réseau des Parcs une longueur d'avance. Pour y parvenir, nous répondons aux questions d'ordre scientifique ou prospectif posés par les élus de la Fédération.

Nous travaillons également sur les questions de société à saisir par les Parcs. Pour répondre à ces enjeux, nous diffusons des notes de synthèse et proposons de soutenir financièrement deux sujets de recherche par an sur des thèmes qui anticipent les questions qui se poseront demain dans les Parcs. Par exemple, quelle est la perception sociale de la biodiversité? Comment anticiper et accompagner l'évolution des comportements alimentaires?...»

La Fédération,

comment ça marche?

Comme dans l'ensemble des Parcs, le travail à la Fédération implique élus et salariés. Si les premiers définissent la politique et les seconds la mettent en œuvre, tous travaillent ensemble de façon étroite et solidaire. Les élus comptent quatre instances principales de décision: l'assemblée générale, le conseil d'administration, le bureau et les commissions.

La prise de décision à la Fédération

Le conseil d'administration

Composition: Représentants de l'Assemblée régionaux, 4 structures partenaires des dossiers présentés par les commissions

Le bureau

Composition: 24 membres désignés

Les commissions

Composition: 20 à 30 personnes



Les membres de la Fédé

Collège 1: les Présidents de Parcs et leurs directeurs

Collège 2: les Régions

Collège 3: les partenaires (France Nature Environnement, Fédération de la randonnée pédestre, Union nationale des CPIE...)





L'assemblée générale

Composition: Elle regroupe l'ensemble

2. Les regroupements inter-parcs

Dans le Nord-Pas-de-Calais, les Parcs se retrouvent autour de l'ENRx, Espaces naturels régionaux (une mini-fédération de Parcs), dans le massif central autour de l'IPAMAC (l'association Inter-Parcs du Massif Central), en Midi-Pyrénées autour de l'Arpe (Agence régionale pour l'environnement), dans d'autres régions autour du Conseil régional... Partout, devant l'augmentation du nombre de territoires classés, les groupements régionaux fleurissent. Ils facilitent le transfert d'information entre des territoires de proximité, mettent en place des programmes communs (de communication, de développement du tourisme...). Avec un réseau national de 45 Parcs, ils assurent aujourd'hui un relais efficace.

Le groupe des régions

Presque toutes les régions de France possèdent au moins un Parc et la plupart en ont plusieurs. Très impliquées dans leur fonctionnement, les services en charge des Parcs dans les régions, se retrouvent régulièrement au sein de la Fédération pour faire le point sur les procédures, les actions et les questions d'actualité, pour échanger leurs expériences...



3. Les autres échelons de coopération

Les Parcs ne font pas qu'échanger entre eux. Ils s'enrichissent aussi des pratiques du monde entier. Depuis sa création, la mission internationale de la Fédération parcourt le monde pour faire connaître le concept de "Parcs naturels régionaux" à la française (unique en son genre!). Des élus et des spécialistes des Parcs interviennent du Chili à la Pologne, du Bénin à l'Uruguay, pour aider les collectivités à adapter « l'idée Parc » au contexte de leur pays. Aussi, certains Parcs mettent en place des programmes internationaux dans le cadre d'actions de coopération décentralisée. D'autres s'engagent dans la coopération bilatérale, transfrontalière ou avec un pays à l'autre bout du monde. L'expérience est toujours enrichissante: les Parcs valorisent leurs actions et leurs partenaires découvrent in situ les outils à mettre en œuvre sur leurs territoires. Tous se nourrissent des pratiques et des expériences



Rassembler les principaux espaces européens préservés – parcs nationaux, parcs naturels régionaux, réserves naturelles ou de la biosphère – pour peser davantage sur les politiques d'aménagement européennes: voilà l'objectif du réseau Europarc. La Fédération en est membre et souhaite faire valoir l'expertise Parc au-delà des frontières nationales. Parmi les réalisations notoires

d'Europarc, la charte européenne du tourisme durable. Depuis 2001, elle engage ses signataires à promouvoir des activités touristiques durables. www.europarc.org

UICN

menées ailleurs.

La Fédération est également membre de l'UICN, l'union internationale pour la conservation de la nature, et travaille en étroite collaboration avec son comité français. En 2008, l'UICN a confié à la Fédération la mission de piloter une étude sur les collectivités territoriales et la biodiversité.







En savoir plus? Se documenter?
Les ouvrages à connaître.
Une sélection de sites internet à parcourir.

1. Les publications de la Fédération



La revue Parcs

La revue « Parcs » vient de fêter ses 20 printemps.

Trois fois par an, le magazine en 24 pages et encore plus de photos fait le point sur un enjeu des Parcs: la marque Parc, les corridors biologiques, comment concilier sport et nature?... Elle donne aussi la parole aux experts du réseau et d'ailleurs, au cours de débats contradictoires. La revue fourmille également de tout un tas d'informations sur les Parcs, leurs nouveautés et leurs bonnes pratiques. Tirée à 18 000 exemplaires, elle est envoyée principalement aux partenaires institutionnels (Ministères, parlementaires, presse, collectivités, maires...). Tous les Parcs reçoivent également quelques exemplaires. Vous l'avez peut-être déjà vu passer. Renseignez-vous sur son mode de circulation et prenez place dans le circuit.

Depuis le numéro 50 (octobre 2004), tous les numéros sont téléchargeables sur le site internet de la Fédération.



L'argumentaire des Parcs

Anti-sèche en 64 pages sur les Parcs. 50 réponses aux questions que l'on se pose forcément en arrivant dans les Parcs. Mais aussi que l'on peut vous poser. On passe des questions basiques du style « qu'est-ce qu'un Parc naturel régional? » à des interrogations plus techniques: « quel est le niveau d'engagement des signataires de la charte? ». Les réponses sont claires et se veulent simples. On y trouve aussi les textes législatifs et réglementaires et l'histoire des Parcs. Argumentaire disponible dans votre Parc ou sur le site internet de la Fédération.



Plaquettes stratégiques

Évaluation de la charte, international, agriculture durable, diversité biologique... Ponctuellement la Fédération édite des plaquettes thématiques pour présenter un domaine d'activités des Parcs. Pédagogiques, ces documents sont très utiles pour faire connaître le positionnement des Parcs. Plaquettes téléchargeables sur le site internet de la Fédération.



Le lien parlementaire

Avec 40 ans d'expérience et autant de lobbying pour faire connaître et reconnaître leurs droits, les Parcs ont choisi d'affirmer leurs convictions et leurs revendications haut et fort. Deux fois par an, le Lien parlementaire informe depuis 2005 les parlementaires, députés, sénateurs, députés européens sur les enjeux du réseau, sur ses préoccupations mais également sur les propositions des Parcs. Ce nouvel outil possède l'immense avantage de présenter clairement des sujets habituellement traités dans des textes de lois indigestes pour les non juristes.

Le Lien parlementaire est envoyé en plusieurs exemplaires aux Parcs et est téléchargeable sur le site internet de la Fédération.





« À fleur d'eau », « Lien énergie et territoire »,... plusieurs lettres thématiques présentent l'actualité des zones humides, des énergies... Outils d'information relais, elles constituent un bon moyen de se tenir au courant des avancées et des problématiques dans les domaines concernés. On y trouve des expériences intéressantes, un rappel des appels à projet, un agenda mais aussi zoom et décryptage pour mieux cerner le sujet. Les lettres sont envoyées directement aux Parcs.



Et aussi

La collection expérimenter pour agir:

des publications pour faire le point sur des projets pilotes menés par un ou plusieurs Parcs.

Les actes des rencontres:

discussions, réflexions conduites lors du Congrès national des Parcs ou de rencontres thématiques donnent lieu à la publication d'actes.

2. Les sites internet utiles

La Fédération



- Incontournable pour découvrir la diversité des Parcs. Le site de la Fédération vous conduit vers les sites de tous les Parcs naturels régionaux, mais aussi vers ses partenaires. Deux rubriques: découvrir ou approfondir... Pour une approche touristique ou plus poussée de l'outil Parc. www.parcs-naturels-regionaux.fr
- Les ressources des 45 Parcs sont en ligne depuis 2007 et chacun peut y trouver ce qu'il souhaite: expériences, documents, dispositifs mais aussi l'ensemble des ressources mises à disposition sur le web par les Parcs (bases de données). Le site se donne jusqu'en 2009 pour se déployer intégralement. http://centre-de-ressources.parcs-naturels-regionaux.fr/fpnrportal

Ministère de l'écologie et du développement durable

Le site officiel du Ministère. Très pédagogique sur les sujets forts du ministère: biodiversité, eaux et milieux aquatiques, changement climatique, risques et pollutions, développement durable... www.ecologie.gouv.fr



Carnet d'adresses

Fédération des Parcs	01 44 90 86 20	
	info@parcs-naturels-regionaux.fi	

(1) (a)

Crédits photos

p.3 - PNR Caps et marais d'Opale - Olaf Holm - FPNRF - FPNRF - FPNRF / p.4 - PNR Monts d'Ardèche/ p.6 - Xavier Toutain / p.7 - F. et V. Renard — T.Gabet-PNR Causses du Quercy / p.8 - Xavier Toutain - J.P. Feuvrier / p.9 - PNR Morvan — PNR Landes de Gascogne / p.10 - PNR Luberon / p.11 - Ewa Kaniowska / p.13 - Archives FPNRF / p.14 - Archives Tour du Monde / p.22 - Alain Huon/PNR Boucles de la Seine Normande — PNR Corse / p.23 - Fonds Médiathèque du PNR Vercors — PNR Haut Jura - PNR Luberon - PNR Marais du Cotentin et du Bessin / p.24 - PNR Normandie-Maine - PNR Caps et Marais d'Opale - J Drouard/PNR Oise Pays de France - PNR Massif des Bauges / p.26 - PNR Verdon / p.28 - Cécile Birard / p.32 - PNR Caps et Marais d'Opale / p.37 - Cécile Birard / p.40 - Samuel Dhote / p.48 - Samuel Dhote — archives 30 ans des parcs / p.49 - Samuel Dhote / p.50 - Cécile Birard.

Coordination: Sylvie Gauchet, Annie L'Horset-Moya Conception éditoriale et rédaction: Hélène Binet Création graphique et réalisation: Bruno Charzat, Guillaume Lanneau – Au fond à gauche Impression: CL2

Remerciements à tous ceux qui ont bien voulu fouiller dans leurs souvenirs, témoigner de leur expérience, relire et traquer les dernières coquilles...